



Appel à contribution – un atelier pour vous aider à développer la marche au quotidien dans votre territoire !

Contexte

Le 14 juin prochain, le groupe « *Mobilités Urbaines Pédestres* »¹ (MUP) rattaché au LABEX Futurs Urbains et l'*Académie des Mobilités Actives*² (ADMA) organisent **une journée d'échange et de travail collectif consacrée à la marche au quotidien.**

Cette journée vise à renforcer les interactions entre le monde académique et les acteurs investis dans la promotion de la marche (professionnels, associatifs, usagers, etc.). Elle est organisée en partenariat avec *Place aux Piétons*³, le CEREMA, et le Club des Villes et Territoires Cyclables et marchables (CVTCM)⁴.

Après une matinée de tables rondes, l'après-midi de cet évènement sera consacrée à des ateliers pratiques par groupe de 8 à 10 personnes, réunissant un public d'horizons variés : techniciens en collectivités, bureaux d'études, associatifs, enseignants-chercheurs et étudiants. Les ateliers se dérouleront sur 2h30 et feront l'objet d'une restitution en plénière

L'évènement sera accueilli au sein de **l'École d'Urbanisme de Paris**, à Champs-sur-Marne (20 minutes de Paris), qui constitue, avec les quatorze laboratoires réunis dans le Labex *Futurs Urbains*, un des plus importants pôles d'enseignement et de recherche dans le champ de l'urbanisme et des mobilités en France.

¹ Le groupe « **Mobilités Urbaines Pédestres** » a développé une expertise en termes de recherche-action et d'expérimentation avec des collectivités territoriales comme la Mairie de Paris ou le Conseil Départemental du Val de Marne, tout en menant un travail de veille sur l'état des connaissances qui s'est traduit par la publication récente du « *Dictionnaire pluriel de la marche en ville* ». <https://www.loeildorenligne.com/product-page/dictionnaire-pluriel-de-la-marche-en-ville>

² **L'ADMA, Académie Des Mobilités Actives** est un programme de formation et une plateforme de ressources et d'expertises nationale autour de la promotion de la marche et du vélo au quotidien. Le programme est co-porté par la FUB (Fédération des usagers de la Bicyclette, qui regroupe 477 associations d'usagers à travers la France) et Rozo (cabinet en performance énergétique et mobilités), et est entièrement financé par un dispositif CEE du Ministère de la Transition Ecologique jusqu'en 2023. <https://www.mobilites-actives.fr>

³ **Place aux piétons** est un collectif associatif organisé pour développer la marche comme support de lien social, loisir et mode de déplacement à part entière. Il est composé par les associations Rue de l'Avenir, 60 millions de piétons et la Fédération Française de Randonnée, réunies autour [d'un manifeste commun](#).

⁴ **Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables** est un réseau de territoires et d'élus engagés pour le développement du vélo et des mobilités actives. Rassemblant 225 collectivités de toutes tailles, le Club s'est donné comme mission, depuis 33 ans, de faire reconnaître le vélo comme un véritable moyen de transport du quotidien, de développer la pratique et son accessibilité dans l'ensemble des territoires et de promouvoir marche et vélo sans les opposer, en complémentarité avec les transports en commun.



A qui s'adresse cet appel à contribution ?

Il s'adresse aux **collectivités territoriales** (communes, communautés de communes, d'agglomération, métropole, etc.), aux **associations** et aux **collectifs** de citoyens ou de jeunes praticiens, qui souhaiteraient mener une initiative, développer des usages, des aménagements pour favoriser la pratique de la marche sur leur territoire.

L'objectif est de leur permettre de présenter des freins identifiés et d'identifier des pistes de solutions en échangeant avec les autres participants.

L'ambition de cet appel à contribution est de **sélectionner 5 « cas concrets » concernant un défi de développement de la marche dans un territoire** de projet. Chaque cas sera présenté dans un atelier réunissant différents participants à la journée, dont les questions et discussions pourront apporter de nouvelles perspectives aux porteurs du projet.

Au moins un représentant de chaque contributeur (collectivité ou association) devra être présent le 14 juin à Champs-sur-Marne pour échanger avec les participants et introduire l'un des 5 ateliers, qui se tiendront en parallèle.

Pourquoi contribuer ?

L'opportunité de cette journée (pour les associations et les maîtrises d'ouvrage) est de pouvoir exposer sa problématique face à un panel d'acteurs experts et/ou intéressés par le développement de la marche. Il s'agit de bénéficier de la vision d'autres acteurs pour identifier de nouvelles pistes de travail pour leur territoire (méthodes ; exemples et bonnes pratiques ; acteurs à associer ; informations à collecter, etc.).

Enfin, les contributeurs permettront d'enrichir le dialogue et le retour d'expérience autour de la marche par des cas concrets, et apporteront un retour utile aux exposés du matin. La journée est ainsi l'occasion de rencontrer une partie de l'écosystème d'acteurs œuvrant, chacun à leur échelle, au développement de la marche en France et dans les territoires.

Les travaux des ateliers pourront faire l'objet d'une valorisation dans une fiche synthèse produite par les équipes de l'ADMA.

Objectifs de ces ateliers

- 1/ Confronter les avis et les opinions d'acteurs pluriels autour de difficultés et de freins locaux à la pratique de la marche.
- 2/ Apporter des pistes d'action et des bonnes pratiques à des acteurs publics et/ou associatifs mobilisés sur la promotion de la marche.



Critères d'éligibilité

1/ **Critère 1** - Vous êtes une collectivité territoriale, ou une association ou un collectif citoyen ou un professionnel agissant sur le thème de la marche.

2/ **Critère 2** - Vous êtes en accord avec les objectifs de ces ateliers et la philosophie de travail collaborative proposée par le groupe MUP et l'ADMA.

3/ **Critère 3** - Vous avez identifié une problématique spécifique (faible pratique, contraintes) et une première intention d'action que souhaiteriez mener sur votre territoire. **Cette initiative est encore à l'état d'ébauche et/ou rencontre d'éventuelles difficultés que vous évoquerez.**

4) **Critère 4** - Votre initiative s'inscrit en lien avec l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- (1) *Aménagements et continuité du cheminement piéton, sur voirie et/ou hors voirie ;*
- (2) *Espaces de séjour, services et mobiliers en faveur de la mobilité et des activités pédestres ;*
- (3) *Evènement, mobilisation et participation citoyenne ;*
- (4) *Inclusion des publics vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de précarité, etc.) ;*
- (5) *Cohabitation de la marche avec les autres modes de déplacement ;*
- (6) *Place de la marche dans les documents d'urbanisme et démarches de planification*

5 cas concrets seront sélectionnés par les équipes du groupe Mobilités urbaines pédestres et de l'Académie des mobilités actives, pour assurer que les ateliers représentent la plus grande diversité de thématiques, de territoires (métropole, périurbain, territoires peu denses, etc.) et de types de porteurs (collectivité, association, jeunes praticiens etc.).



Modalités de contribution

Veillez transmettre une **note synthétique de 1 à 2 pages rédigée** (maximum, accompagnés potentiellement des articles de presse, rapports, etc. en annexe pour mieux cerner le contexte et les problématiques locales) **avant le vendredi 13 mai 2022.**

Votre note exposera :

- Le contexte et vos ambitions pour la marche,
- Le jeu d'acteurs en place,
- Les difficultés rencontrées (financières ? portage politique ? contraintes techniques ? faible mobilisation des habitants ? manque ou inadaptation des outils réglementaires ? etc.),
- La ou les thématiques, parmi les 6 évoquées ci-dessus, à laquelle votre initiative renvoie. A citer explicitement.

Votre note sera à transmettre à l'adresse suivante : contactadma@mobilités-actives.fr

Les équipes de MUP et de l'ADMA prendront votre attache pour vous annoncer si votre contribution est retenue pour cette journée d'échange sur la marche, au plus tard le 20 mai.

Cordialement,

Les équipes du groupe Mobilités Urbaines Pédestres et de l'Académie des Mobilités Actives.